**N° 7832**

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2021-2022

**PROJET DE LOI**

**portant approbation de** **l’Accord de protection des investissements entre l’Union européenne et ses Etats membres, d’une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d’autre part, fait à Hanoï, le 30 juin 2019**

**\* \* \***

**RESUME**

Le projet de loi no.7832 vise à faire approuver par la Chambre des Députés l’Accord de protection des investissements entre l’Union européenne et ses États membres, d’une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d’autre part, fait à Hanoï, le 30 juin 2019. L’Accord de protection des investissements (API) englobe tous les aspects qui caractérisent la nouvelle approche de l’Union concernant la protection des investissements et ses mécanismes de mise en œuvre. L’accord contient notamment des garanties selon lesquelles les investisseurs de l’UE bénéficieront du meilleur traitement disponible lorsqu’ils investiront au Viêt Nam, incluant le principe de non-discrimination et la garantie d’un traitement juste et équitable et de la sécurité physique. L’API définit précisément les cas où les gouvernements ne respectent pas l’obligation de traitement juste et équitable et supprime les possibilités d’interprétation discrétionnaire. En outre, l’accord assurera un niveau élevé de protection des investissements tout en préservant le droit de l’UE et du Viêt Nam de réglementer (« right to regulate ») pour poursuivre des objectifs légitimes de politique publique tels que la protection de la santé, de la sécurité ou de l’environnement.